

**Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition):** Monsieur l'Orateur, en cette occasion, je pense aux prérogatives du Parlement. Lorsque la question a été soulevée l'autre jour, j'ignorais qu'elle allait être abordée. Quant à M. Pépin, il est un de mes amis personnels, et depuis fort longtemps. (*Exclamations*) Peut-être nos vis-à-vis pensent-ils être seuls à savoir se faire des amis. L'attitude des députés qui recherchent l'anonymat et l'incognito est révélatrice. J'allais signaler que l'un des aspects importants de nos droits et privilèges est que ceux-ci ne peuvent être attaqués. Je n'ai aucunement participé aux débats jusqu'ici. Comme Votre Honneur a passé en revue avec soin les principes justifiant le maintien des privilèges du Parlement et a décidé qu'il semblait bien y avoir eu violation, si nous suivons les principes établis par le Parlement du Royaume-Uni, la question, sauf erreur, doit automatiquement être déferée à un comité ou tranchée par la Chambre tout entière.

Au Parlement britannique, je vous ferai observer, si j'y suis toujours autorisé et s'il est encore permis d'évoquer ces choses à une époque où l'on rompt avec les traditions sur lesquelles notre pays a été fondé, que le Parlement maintient jalousement ses prérogatives et ses droits, quelle que soit la politique de chacun. Si monsieur l'Orateur avait pris une décision contraire comme ses pouvoirs l'y autorisent, il en aurait eu le droit. Il a décidé, toutefois, qu'il s'agissait d'une affaire qui au premier abord paraissait fondée. J'ai cru qu'en ces jours de réforme du Règlement on adopterait automatiquement ce qui se fait au Royaume-Uni, et que l'on aurait donc permis au comité des privilèges et élections d'étudier la preuve; j'ai cru qu'on ne déclarerait pas que malgré les droits et prérogatives du Parlement ceux-ci sont contestés. Vous avez dit qu'il s'agit ici d'une affaire qui à première vue paraît fondée, monsieur l'Orateur.

**Une voix:** Pas du tout.

**Le très hon. M. Diefenbaker:** L'objectif a été atteint. Des députés disent maintenant qu'ils n'opteront pas pour cette solution. Je ne suis pas de ceux qui ont posé des questions de privilège. Il est intéressant de se reporter aux usages parlementaires.

[M. Howard.]

D'autres députés auraient aussi intérêt à savoir que la liberté de parole dont jouissent les députés remonte à l'époque des Tudor, dans une grande mesure jusqu'à l'époque des Stuart et au règne des deux premiers rois George. C'est pour cela qu'il n'y a personne dans la tribune. Nous entendons parfois des députés signaler la présence de quelqu'un dans la tribune. Je me demande s'ils savent que c'est impossible au Parlement britannique, car, aux yeux du Parlement, il n'y a personne dans la tribune. Des imaginations semblables se fondent uniquement sur ceci: à l'époque de Charles 1<sup>er</sup>, lorsque Hampden et Pym et les autres tenants de la liberté prenaient la parole à la Chambre, le roi demandait à quelqu'un de faire un signe de la tribune et, si cette personne faisait mine de se trancher la gorge, cela produisait un effet étrangement persuasif sur la liberté de parole de l'orateur. Il se taisait sur-le-champ. Il n'y a personne dans la tribune, que ce soit celle des courriéristes parlementaires ou une autre.

● (3.50 p.m.)

Une fois établi le bien-fondé apparent d'une cause, on ne peut y trouver de réponse facile. Nous ne sommes pas encore au 5 novembre, jour où l'on brûle l'effigie de Guy Fawkes, mais nous entendons déjà des explosions sous nos pieds. Des travaux de construction se poursuivent à proximité de l'édifice du Parlement. J'estime que si nous dérogeons aux principes du Parlement, nous aboutirons aux mêmes résultats que Guy Fawkes.

Je me trouve dans cette situation. Je suis à la Chambre depuis longtemps et je n'ai jamais été l'objet de vibrants panégyriques; toutefois, je n'ai jamais soulevé la question de privilège à cause d'attaques dirigées contre moi. Telle est la voie que j'ai suivie jusqu'ici. De fait, je me souviens que Lloyd George parlait à la Chambre lorsque j'étais dans la tribune—c'était, je crois, à l'automne de 1916. Si je le mentionne, c'est qu'il était un grand parlementaire, voire le plus grand de l'époque. A ce moment-là, Churchill faisait aussi partie de l'opposition. Les tableaux et les photographies de Lloyd George étaient d'ordinaire les plus vilaines que le *Times* ou les journaux de Northcliffe pouvaient se procurer. J'ai fait le sujet de photographies qui n'obtiendraient aucun prix de beauté masculine. Je ne me suis pas plaint, car je crois qu'il faut maintenir la liberté.

Lorsqu'on attaquait sir John—et ceux qui l'ont attaqué sont oubliés aujourd'hui—sir